

« Enfants sans papiers : il faut sortir de l'incohérence »

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, réagit aux mesures prises à l'encontre des sans-papiers : « Nicolas Sarkozy avait annoncé que les familles comptant des enfants scolarisés verraient leurs demandes de régularisation examinées "au cas par cas". Or, quand il y avait 20.000 dossiers déposés, il a annoncé qu'il y aurait 6.000 régularisations ; quand il y en

eut 26.000, il a redit qu'il y en aurait 6.000 ; maintenant qu'il y en a 30.000, il réitère qu'il n'y en aura que 6.000. Autrement dit, le chiffre est fixé à priori par le ministre, au regard d'un objectif politique : se montrer ouvert, mais pas trop, par crainte d'exacerber les extrémismes. Un calcul injustifiable au regard de l'équité et du respect de la parole donnée... »